

ARRÊTÉ N° 2024 - 39

RELATIF AUX JURYS D'EXAMEN DES CERTIFICATS DU DIPLÔME – 2024-2025

L'Administrateur provisoire de l'Institut d'études politiques,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L. 613-2, D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'IEP du 2 avril 2016 créant le certificat d'Études sur le monde arabe contemporain et les délibérations n°2019/07/06-13 et n°2023/074/08-8 modifiant les maquettes du CEMAC ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'IEP du 4 mars 2017 créant le certificat sur l'Espagne et l'Amérique latine (CEAL) et les délibérations 2021/07/10-17 et 2022/07/09-18 modifiant la maquette du CEAL ;

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys d'examen des certificats d'études du Diplôme pour l'année universitaire 2024-2025 sont composés :

Certificat d'études sur le monde arabe contemporain

Président : Bassam TABIKH

Membres : Fabien LEVEQUE, Édouard METENIER, Benoît POUGET

Certificat sur l'Espagne et l'Amérique latine

Présidente : Émilie ROMERO

Membres : Sophie DAVIAUD, Alejandro LERENA, Pierre LOPEZ, Mélanie MASSON, Roxana NADIM.

Article 2 : La Secrétaire générale et le Directeur de la formation et des études sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 13 novembre 2024.

Franck BIGLIONE,
Maître de Conférences,
Administrateur provisoire.



TRANSMIS AU RECTEUR LE : 18/11/2024

AFFICHAGE ET PUBLICATION LE : 03/12/2024